

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 382

présenté par
Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, M. Dive, M. Ray et M. Duparay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 77 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--